

# Informations officielles

dition du 19 décembre 201

#### **Editorial**

#### Ecorégion, point de la situation

A l'approche de la fin de la deuxième législature et des fêtes de fin d'année, le Conseil communal saisit l'occasion de revenir sur plusieurs éléments phares – autres que les intempéries du 21 juin – qui ont jalonné 2019.

Aux termes des accords signés en 2017 entre le Conseil d'Etat et les régions neuchâteloises, Val-de-Ruz se positionne comme Ecorégion. Cet objectif a été soutenu par une démarche participative ouverte à la population, concrétisée par une série d'ateliers au printemps 2018.

Bon nombre de mesures sont en cours et s'intègrent aux activités communales – mais aussi cantonales et de nature privée – tout au long de l'année. Il s'agit, par exemple, de réduire les dérangements à la faune en forêt, d'améliorer l'état du Seyon et des autres cours d'eau ou encore de réduire le bruit routier.

D'autres objectifs font l'objet de projets ou de développements spécifiques. On peut évoquer la création d'un réseau de «circuits courts» pour valoriser la production agricole locale, l'étude en cours d'une offre de covoiturage au col des Pontins, la plateforme de covoiturage de l'Arc jurassien ou encore la mise à disposition d'un nouveau véhicule en autopartage à Cernier. Impossible enfin de ne pas parler de la vision énergétique de Val-de-Ruz. Extinction nocturne de l'éclairage public, chauffages à distance alimentés au bois, production de biogaz, développement des parcs éoliens acceptés par le peuple, pose de panneaux solaires, essais grandeur nature au Moulin de Bayerel; la liste est longue et donne la mesure de l'importance capitale de l'enjeu.

Le succès de l'Ecorégion passe par un engagement de tous les milieux: pouvoirs publics, économie, associations et population. Ecorégion n'est pas un vain mot, mais un objectif qui se concrétise jour après jour.

En cette période de festivités et de renouveau, le Conseil communal vous souhaite de belles fêtes de Noël empreintes de joie et de sérénité et vous adresse ses meilleurs vœux pour 2020.

Le Conseil communal

#### Bilan financier des inondations

Le Conseil communal a tiré un bilan financier des dégâts aux infrastructures communales à la suite des inondations du 21 juin 2019. Un rapport a été soumis au Conseil général le 16 décembre dernier, sollicitant un crédit de CHF 3'100'000 afin de couvrir les dépenses réalisées ou encore à venir, sans prise en compte des coûts internes à la Commune. Quelques autres dépenses s'ajouteront durant l'année 2020 en fonction de l'évolution de certains dossiers, notamment pour la réfection de la STEP du Pâquier ou les travaux de réhabilitation d'une salle de classe à Dombresson.

De ce chiffre conséquent seront à déduire les probables subventions obtenues de l'Etat et de la Confédération, les participations d'assureurs dans le cadre des contrats en cours, l'éventuelle contribution d'un pool d'assurances pour les déchets récoltés auprès des privés, voire un possible soutien de La Chaîne du Bonheur ou d'autres prestataires. La somme résiduelle devrait être financée par un prélèvement à la réserve conjoncturelle, c'est du moins la proposition du Conseil communal au Conseil général, principe d'ores et déjà accepté par les services de l'Etat.

Le rapport détaillé étant consultable sur le site internet communal dans les documents soumis au Législatif, seules quelques généralités sont reprises ici. Ainsi, la répartition des dégâts par domaine d'activité est la suivante: 27% pour les routes publiques, 35% pour les routes agricoles, 4% pour les cours d'eau, 6% pour les forêts, 8% pour les bâtiments, 15% pour l'évacuation des boues/déchets, 4% pour les interventions de secours et 1% pour divers frais annexes.

Tous ces travaux devraient être finalisés en 2020, voire 2021. Ils dépendent des financements externes, mais aussi des forces à disposition à l'interne et auprès des entreprises, dans tous les cas fortement mises à contribution ces derniers mois.



#### **Pro CSVR**

L'association Pro CSVR, créée il y a une année, tiendra son assemblée générale le 14 janvier 2020 à 18h30 en la salle de musique au collège de La Fontenelle à Cernier.

Mise sur pied par des membres de la direction, du corps enseignant et par des parents d'élèves, elle a pour but de soutenir la recherche de fonds pour les activités hors cadre de l'école (courses d'école, sorties culturelles, journées de ski, participation aux activités de Parc Chasseral, etc.). Celles-ci étaient financées pour moitié par la Commune et pour l'autre moitié par les parents. Depuis l'arrêt du Tribunal fédéral en 2018, il n'est plus possible de demander de contribution aux parents lorsque la participation aux activités est obligatoire.

C'est un montant de CHF 41'753 qui a été récolté par Pro CSVR depuis sa création, sous forme de cotisations et de dons de particuliers et d'entreprises, de versement des bénéfices de manifestations et de soutiens aux performances des élèves lors du Campus Tour. Ce montant sera entièrement affecté à la réalisation des projets hors cadre préparés par le corps enseignant.

# Le chiffre du mois

132

C'est le nombre de kilomètres de routes communales déneigées sur l'ensemble du territoire de Val-de-Ruz.

Le déneigement d'un village prend entre 3 et 5 heures en fonction de son étendue. S'ajoute à cela le salage et le déneigement des trottoirs qui peut durer entre 7 et 10 heures supplémentaires.

# **Mesures hivernales**

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, il est interdit de stationner dans les rues, sur les trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la Commune, de 23h00 à 07h00, afin de permettre le déneigement des chaussées. La liste des endroits où stationner les véhicules de 18h00 à 07h00 est disponible sur le site internet communal. En journée, certains parkings également doivent être libérés pour être déneigés.

En cas de non-respect des interdictions de stationnement, qui entraînerait une impossibilité pour les engins de déneigement de passer, les rues ne seront pas déneigées et les contrevenants amendés.

### La Commune recrute

Pour une entrée en fonction de suite ou à convenir:

- 1 exploitant réseau d'assainissement et STEP (H/F) à 100%.

Pour le 1er janvier 2020:

- 1 bibliothécaire (H/F) à 40%.

Pour le 1er mars 2020:

- I assistant social (H/F) à 50%.

Pour la rentrée d'août 2020:

- 1 apprenti employé de commerce (H/F);
- 2 apprentis assistant socio-éducatif (H/F);
- I apprenti agent d'exploitation (H/F).

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature à l'administration des ressources humaines à *rh.val-de-ruz@ne.ch*.

### Résultats du concours

Les partenariats avec les milieux sportifs étaient à l'honneur sur le stand de la Commune du 14 au 17 novembre 2019, lors de la dernière édition de Val-de-Ruz Expo. Les échanges passionnants autour des projets actuels et à venir ont été agrémentés de savoureuses dégustations de fruits. Les cinq gagnants tirés au sort parmi les nombreuses réponses reçues sont: Jacqueline Oppliger, Chézard-Saint-Martin; Stéphanie Juan, Chézard-Saint-Martin; Camille Guillet, La Roche; Louis Jeanneret, Fontainemelon; Vincent Noir, Chézard-Saint-Martin.

# Fermeture des guichets

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du mardi 24 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020. Ils ouvriront le lundi 6 janvier 2020 selon les horaires habituels. Pour les urgences relatives à l'eau potable, il convient d'appeler Viteos SA au 0800 800 012. Pour celles en lien avec les services techniques, vous pouvez composer le 117.

# Séance d'information

Dans le cadre de la modification partielle du plan d'aménagement de Boudevilliers, secteur «Sécheron», la Commune invite la population à une séance d'information dédiée à l'objet précité, en présence des entreprises concernées, le **jeudi 30 janvier 2020 à 19h30** à l'Hôtel du Val à Malvilliers.

### Annoncez-vous!

La Commission de répartition des dons s'est fixé un délai au 31 mars 2020 pour recenser les coûts résiduels non encore répertoriés auprès des personnes touchées par les évènements du 21 juin 2019. Un courrier a été adressé personnellement à tous les habitants de la zone impactée ainsi qu'aux propriétaires afin de les inciter, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à s'annoncer dans le délai imparti au moyen d'un formulaire simplifié disponible sur le site internet communal.

Cette opération a pour objectif de disposer d'une évaluation plus précise des dommages financiers encore à couvrir.

N'hésitez donc pas à remplir le formulaire ou à contacter la chancellerie communale pour faire part de vos questions ou de votre besoin d'aide. Outre les fonds mis à disposition sous conditions par fondssuisse et La Chaîne du Bonheur, la Commune a reçu des dons destinés à vous soutenir. La discrétion est garantie; alors n'hésitez plus, annoncez-vous.

Au-delà des aspects purement financiers et matériels, la Commission espère sincèrement que l'année 2020 verra le retour de la sérénité au sein des foyers.



# Une page se tourne

La fusion des Communes de Valangin, Neuchâtel, Peseux et Corcelles-Cormondrèche étant définitivement entérinée, le Conseil communal de Valangin a pris la décision de confier l'ensemble de ses élèves à l'école obligatoire région Neuchâtel (éorén) à partir de la rentrée scolaire 2020-2021.

C'est donc une page qui se tourne puisque le ressort scolaire entre Valangin et Boudevilliers est actif depuis 2004, les enfants des deux villages effectuant leur scolarité primaire tour à tour dans les deux collèges. Les liens entre les habitants des deux villages sont forts et l'école a souvent été sollicitée pour savoir si la collaboration pourrait se poursuivre après la fusion. La réponse est donnée aujourd'hui.

Outre l'école, l'association des parents d'élèves «Les Lutins» devra se déterminer sur son avenir et la Commune de Val-de-Ruz réfléchit déjà à la prise en charge des élèves de Boudevilliers au sein de ses propres structures d'accueil parascolaire. En effet, la collaboration avec la structure associative «Les Guillemets» cessera de fait à la fin de cette année scolaire.

Les parents d'élèves et le corps enseignant seront invités en janvier 2020 à une séance d'information sur les changements d'organisation.

# Recueil d'entreprises et commerces

Le site internet communal regorge d'informations utiles aux habitants. Parmi elles, se trouve l'annuaire des entreprises, commerces et artisans, disponible sous la rubrique *Vie locale – Entreprises, commerces et artisans*.

Le registre étant tenu à jour par les propriétaires eux-mêmes, ceux-ci sont invités à ajouter ou à modifier des renseignements relatifs à leur entreprise via le lien prévu à cet effet. Pour toutes questions, la chancellerie renseigne à *commune.val-de-ruz@ne.ch* ou au 032 886 56 00.

# Connaissance du monde

Soirée cinéma à la salle de spectacles de Fontainemelon le mercredi 15 janvier 2020 à 20h00 avec la projection du film «Argentine – la route des vins» présenté par l'auteur du film Mariano Cukar. Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

• 10 entrées gratuites (maximum deux par personne par saison) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à *loisirs.val-de-ruz@ne.ch*.

Plus d'informations sur le site internet communal.



#### Noctambus

La Commune met à disposition de sa population des carnets de billets pour le Noctambus à prix avantageux, CHF 35 pour six courses, à retirer auprès du bureau communal de Cernier.

Le Noctambus dessert la presque totalité des villages de la Commune les nuits du vendredi et du samedi, à l'exception de Boudevilliers, desservi par le NoctamRUN, et du Pâquier.

Le Noctambus et le NoctamRUN circulent également les vendredis et samedis durant les vacances scolaires hivernales. De plus amples détails sont disponibles sur:

www.transn.ch/reseau-horaires/offre-de-nuit/informations-et-tarifs/.